



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Commune de Sarremezan – 31350

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **17 mars 2023** – 20h30 – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 09/03/2023
Nombre de membres en fonction : 05
Nombre de membres présents : 04
Sous la présidence de : Mme Catherine ENEL, Maire

Membres présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie,
LAURENT Alain

Absent(s) excusé(s) : LAMARQUE Julie (pouvoir à Maryline DUBERNARD)

Absent(s) non excusé(s) : /

Mme Maryline DUBERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du Jour

- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2023
- Délibération devis ONF pour coupe 2023
- Délibération indemnités conseiller municipal délégué
- Délibération avenant espaces verts
- Délibération déclassement et désaffectation d'un bien
- Délibération vote du compte de gestion 2022
- Délibération Compte Administratif 2022
- Délibération affectation du résultat 2022
- Questions diverses

I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2023

Le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération – Devis ONF coupe 2023

Madame la Maire rappelle la réunion en date du 1^{er} mars avec la technicienne de l'ONF visant à expliquer les travaux faisant l'objet du devis établi pour la parcelle 11a : travaux préalables à la régénération (broyage en plein de végétation ligneuse de fort diamètre) = 7305,00 € HT.

Madame la Maire précise que ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant HT, soit 3652,50€.

Le montant restant à la charge de notre commune serait donc de 3652,50€ HT, soit 4383,00€ TTC.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvant le devis présenté et sollicitant une aide financière du Département votée à l'unanimité.

III. Délibération – Indemnités conseiller municipal délégué

Madame la Maire rappelle les délégations données à Alain LAURENT (bâtiments communaux, espaces verts, voirie) et précise qu'elle a pris un arrêté en ce sens. Ces délégations avaient été initialement données à François et une indemnité d'adjoint lui était versée.

Madame la Maire demande au Conseil de bien vouloir allouer la même indemnité à Alain LAURENT, soit 1,5% de l'IB 1027, à compter du 1^{er} avril.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvant l'indemnité proposée votée à l'unanimité.

IV. Délibération – Avenant à la convention entretien des espaces verts communaux

Madame la Maire rappelle la convention signée avec la Communauté de Communes en 2022 pour l'entretien des espaces verts communaux. Elle précise que suite à l'augmentation des tarifs votée par le Conseil Communautaire, le montant total annuel des interventions passe de 5200€ à 5720€.

Une proposition d'avenant a donc été établie par la Communauté afin d'intégrer cette augmentation. Cet avenant sera applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2023.

Madame la Maire propose au Conseil de signer cet avenant.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération approuvant l'avenant présenté et autorisant Madame la Maire à le signer, et acceptant les dépenses afférentes votée à l'unanimité.

V. Délibération – Déclassement et désaffectation d'une partie de la parcelle A115

Madame la Maire rappelle que la parcelle A115, propriété de la Commune, comprenant le bâtiment des locaux de la mairie et celui des logements, fait partie du domaine public communal.

En vue de la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'OPH31 sur la partie des locaux et dépendances correspondants aux logements, il est nécessaire de déclasser cette partie.

A ce jour, cette partie de la propriété n'est plus à usage public et peut donc être déclassée du domaine public communal et transférée dans le domaine privé de la commune.

Madame la Maire présente les plans du projet de division de la parcelle A115 et demande au Conseil de se prononcer.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Délibération constatant la désaffectation de la partie de la parcelle A115 correspondant aux logements et dépendances, prononçant son déclassement du domaine public communal et autorisant Madame la Maire à signer tout document afférent, votée à l'unanimité.

VI. Délibération – Vote du compte de gestion 2022

Madame la Maire présente le compte de gestion dressé par le Receveur, qui concorde en tous point avec les comptes de la mairie.

Elle demande au Conseil de statuer sur l'exécution du budget et l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'année 2022.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation ni de réserve – Délibération approuvant le compte des gestion 2022 votée à l'unanimité.

VII. Délibération – Compte administratif 2022

Madame la Maire présente le compte administratif de l'année écoulée :

INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
DÉPENSES			
21	Immobilisations corporelles (<i>txv bâtiments, matériel bureau</i>)	111 867,67	37 920,26
20	Immobilisations incorporelles	1 732,33	1 732,33
040	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00	3 408,00
	TOTAL DÉPENSES	117 008,00	43 060,59
RECETTES			
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	7 604,49	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	73 864,51	0,00
10	Dotations fonds divers (<i>FCTVA</i>)	1 515,00	177,20
13	Subventions (<i>Etat + Région + Département + amendes de police</i>)	30 616,00	6 900,00
040	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00	3 408,00
	TOTAL RECETTES	117 008,00	10 485,20

FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Prévu 2021	Réalisé 2021
DÉPENSES			
011	Charges à caractère général	216 461,31	33 553,97
012	Charges de personnel	5 800,00	4 576,00
014	Atténuation de produits	5 348,00	5 312,90
023	Virement à la section d'investissement	73 864,51	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00	3 408,00
65	Autres charges de gestion courante	43 876,00	23 683,65
	TOTAL DÉPENSES	348 757,82	70 534,52

RECETTES (de fonctionnement)			
70	Produits des services, du domaine	950,00	763,00
73	Impôts et taxes	35 500,00	36 895,00
74	Dotations, subventions, participations	22 563,00	31 577,11
77	Produits exceptionnels	0,00	2 255,79
042	Opérations d'ordre entre sections	3 408,00	3 408,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	286 336,82	0
TOTAL RECETTES		348 757,82	74 898,90

Madame la Maire propose au Conseil de désigner Maryline DUBERNARD pour présider temporairement la séance et faire procéder au vote du compte administratif. Madame la Maire quitte la salle.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 tel que présenté.

VIII. Délibération affectation du résultat 2022

Madame la Maire présente l'exécution générale de l'exercice 2022 :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2022 <i>(mandats et titres passés en compta)</i>	Fonctionnement	70 534,52 €	74 898,90 €
	Investissement	43 060,59 €	10 485,20 €
Restes à réaliser	Investissement	10 110,00 €	0
Report du résultat de l'exercice 2020	Fonctionnement	0	286 336,82 €
	Investissement	0	7 604,49 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	70 534,52 €	361 235,72 €
	Investissement	53 170,59 €	18 089,69 €
TOTAL CUMULÉ		123 705,11 €	379 325,41 €

Le montant total du résultat de l'ensemble s'élève à 255 620,30 € et Madame la Maire propose de l'affecter en report en recettes de fonctionnement sur le budget 2023.

OBSERVATIONS :

Pas d'observation – Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 au chapitre 002 de fonctionnement du budget 2023.

IX. Questions diverses

- Madame la Maire propose la tenue du DOB 2023 (Débat d'Orientation Budgétaire) avec notamment discussion sur les subventions à prévoir pour les associations.

- Madame la Maire demande quelle proposition retenir pour la protection des plantations qui seront faites sur la parcelle 11a ⇒ traitement répulsif par produit.
- Madame la Maire rappelle la prévision de fermeture de classe à l'école de Cardeilhac → une rencontre a eu lieu entre Monsieur BOYER et Monsieur PARMENTELOT = il faut demander de prendre en compte les enfants de 2 ans dans les effectifs.

La séance est levée à 00h30.

Procès-verbal arrêté le 14 avril 2023	
La Maire, Catherine ENEL	La secrétaire, Maryline DUBERNARD
	

